

Dossier :

LECTURE DES RADIOS DES HANCHES

Lettre circulaire de la S.C.C. en date du 20 Janvier 2011 aux Présidents d'Associations Spécialisées de Race.

ERADICATION DES AFFECTIONS HEREDITAIRES INVALIDANTES

La Société Centrale Canine met en place les outils de traçabilité

Dans la politique engagée par la Société Centrale Canine au sein de son programme d'amélioration génétique, trois critères sont retenus :

- 1 - Identification ADN avec à terme la volonté d'identifier tous les reproducteurs
- 2 - Mention des niveaux de performance des reproducteurs en morphologie et en travail
- 3 - Mention des données liées à la santé, examens vétérinaires ou tests prédictifs

Sur ce dernier point, le comité de la SCC, sur proposition de sa Commission d'Elevage, a mis en place une filière de traçabilité qui nous permet de suivre le cheminement de l'examen clinique du vétérinaire jusqu'à la reconnaissance internationale.

Dans le cadre de nos accords avec les Kennel Club étrangers, nos examens de santé sont reconnus de facto à la condition de remonter jusqu'au praticien à l'origine du diagnostic.

C'est pourquoi la Société Centrale Canine met en avant le vétérinaire en tant qu'agent certificateur pour l'ADN, pour les examens cliniques et les tests prédictifs. Pour certaines affections, cette compétence est liée à l'obtention de certains diplômes professionnels nationaux ou internationaux (collèges européens).

La mise en place de ce dispositif doit également répondre au souci de disposer d'un accord écrit du propriétaire qui accepte que les résultats de l'examen soient publiés sur les documents de suivi généalogique du livre d'élevage de la SCC.

5 modèles d'attestations sont à disposition des clubs de race afin qu'ils puissent archiver les données "santé" des clubs de race. Ils sont téléchargeables sur les sites de la SCC et des clubs de race qui en feront la demande. Aucune demande.

Aucune attestation

"Santé" ne sera prise en compte si elle ne répond pas aux deux critères exigés :

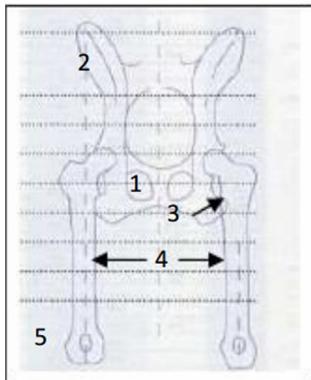
Le nom exact de l'affection et son résultat, pour le vétérinaire

L'acceptation à transmettre l'information, de la part du propriétaire

Pour ce qui concerne le **Pointer Club Français**, l'intitulé des attestations est le suivant :

attestation à remplir par le vétérinaire lors de la radiographie des hanches, des coudes ou du rachis
demande de lecture des radios des hanches et/ou des coudes

PROCEDURE DE CONTRÔLE DES HANCHES POUR LA DYSPLASIE



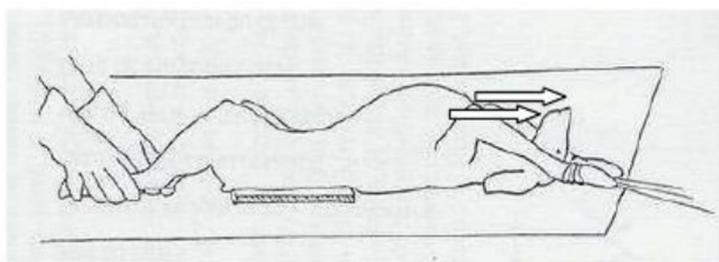
A partir de l'âge de 12 mois, faites contrôler les hanches de votre pointer. Cette race est très peu touchée par la dysplasie coxo-fémorale, c'est pourquoi il est très important de surveiller notre cheptel par un maximum de chiens contrôlés.

Une radiographie officielle ne peut être prise avant l'âge de 12 mois.

Elle doit **obligatoirement être pratiquée sous sédation ou sous anesthésie** (décision FCI du 2/07/2007) - Le vétérinaire ayant fait la radio ne peut pas en effectuer la lecture. Les radiographies doivent être identifiées par marquage indélébile et infalsifiable au sein même de la radiographie et les mentions requises sont les suivantes :

- Nom du chien avec affixe –
- N° de tatouage et/ou identification électronique
- Date de naissance – race – sexe de l'animal
- Date de réalisation du cliché
- Nom du vétérinaire ayant réalisé la radiographie
- Latéralisation droite/ gauche

La radio



Positionnement :

L'animal est placé en décubitus dorsal.

On recherchera la symétrie la plus parfaite possible de l'animal. Les foramens obturés (1) et les ailes iliaques(2) doivent être symétriques, le recouvrement des pointes ischiales par l'os fémoral (3) identique (Pour un meilleur positionnement, un aide situé à l'avant de l'animal pourra exercer une traction en arrière des coudes afin d'étendre au maximum l'animal)

Les fémurs sont parallèles entre eux mais aussi à l'axe du rachis (4)

Les rotules sont au zénith c'est-à-dire parfaitement placées dans les condyles fémoraux (5)

Le respect de ces critères est important car en cas de mauvais positionnement, la lecture est impossible (et serait fausse !).

Si le cliché est rejeté, une nouvelle radiographie doit être réalisée avec les contraintes et frais que cela engendre.

Documents à fournir

Procédure pour la lecture des radios des Hanches

1. Adresser au : Dr GADRET Anne, Chemin de Lacay 40260 TALLER - ana.gadret@orange.com

ou au : Dr GUILLAUME Dominique, 50 Route de Puy Faye, 19130 OBJAT - domi.guillaume4@orange.fr

- la demande de lecture de la radio des hanches remplie par le propriétaire
- l'attestation remplie par le vétérinaire lors de la radiographie des hanches
- la radiographie (pour les radios numériques, elles seront transmises

Directement par votre vétérinaire sur un portail sécurisé)

- 1 copie du pedigree
- 1 grande enveloppe timbrée à 1,15 euros, à votre adresse, pour le retour obligatoire de la radio dans le cas de radio numérique ou une grande enveloppe timbrée à 2,75 euros pour celles en argentique
- 1 chèque de 30 euros à l'ordre du Dr GADRET Anne Marie
ou Dr GUILLAUME Dominique

en privilégiant le paiement par virement (coordonnées disponibles sur le site)

Afin de ne pas retarder le traitement de vos clichés, merci de bien vérifier
que vos dossiers soient complets

Le formulaire pour la lecture des radiographies des hanches est disponible sur le site du club.

Procédure d'appel auprès de la S.C.C.

(Cette procédure ne peut avoir lieu qu'une fois)

Si vous souhaitez faire appel de la note de lecture, vous pouvez faire relire la radiographie (l'appel ne peut s'effectuer que sur la radiographie déjà lue). Contacter par écrit la Sous-commission de Dysplasie de la Société Centrale Canine 155 avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers Cedex.